

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

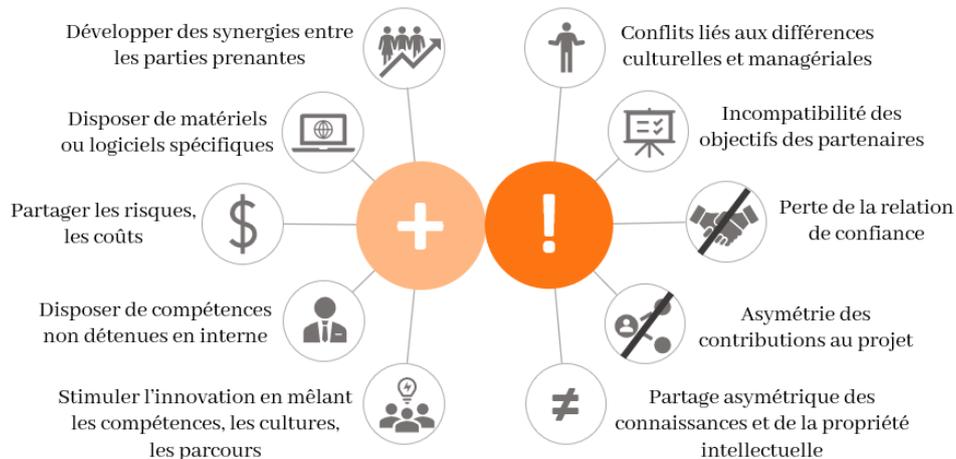
### INNOVATION COLLABORATIVE :

#### Quel est son potentiel et à quels défis doivent faire face les entreprises pour innover ensemble ?

Pour répondre à cette question, la Chaire Coo-innov, première chaire dédiée à la collaboration et à la compétition au sein d'écosystèmes d'innovation, publie sa première étude. Elle propose de mener une réflexion sur l'innovation collaborative en s'appuyant sur l'exemple de l'écosystème montpellierain.

Aujourd'hui, l'innovation en entreprise passe par le développement de projets communs avec des partenaires de différentes natures (fournisseurs, universités, concurrents, ...). L'innovation collaborative est porteuse de nombreuses opportunités pour l'entreprise mais peut aussi engendrer certains risques. En France, les pouvoirs publics se sont emparés de ces problématiques au travers des pôles de compétitivité. Ils ont un rôle important dans la structuration et le développement de ces collaborations.

*L'innovation collaborative présente de nombreux avantages mais aussi certains risques*



*Les pôles de compétitivité : des acteurs majeurs de l'innovation collaborative.*

Ils connaissent leurs membres et les mettent donc plus facilement en lien pour réaliser des projets collaboratifs. Ils les encouragent à collaborer et jouent le rôle d'intermédiaire.

Les incubateurs, quant à eux, jouent plutôt un rôle dans l'accompagnement individuel de la création de l'entreprise et de mise en réseau sans s'occuper directement du développement de l'innovation collaborative.

*La gouvernance est primordiale pour gérer ces relations*

Afin de réduire les risques de l'innovation collaborative, la définition de la gouvernance du projet est primordiale. Elle passe par 3 grandes étapes :

- La définition des frontières organisationnelles du projet
- La définition des règles de la collaboration
- La définition des règles du partage de la propriété intellectuelle

Les pôles de compétitivité s'assurent que les bases de la gouvernance du projet soient posées et renvoient ensuite les partenaires vers des organismes juridiques plus appropriés (cabinets juridiques, Institut National de la Propriété Industrielle).

### *Et à Montpellier ?*

Le dynamisme de l'innovation sur le territoire montpelliérain est reconnu. L'innovation collaborative est impulsée par plusieurs pôles de compétitivité (Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Eurobiomed, ...) et dispositifs de la région Occitanie et de la métropole.

Cependant, il y a **peu de grandes entreprises** à Montpellier et celles-ci peuvent jouer un rôle majeur dans les projets d'innovation collaborative. Les start-ups de l'écosystème sont demandeuses de nouvelles opportunités d'innovation collaborative pour innover davantage et faire évoluer leur entreprise.

Montpellier est le  
**1<sup>er</sup> territoire**  
en termes de création  
d'emploi dans les start-ups.

### À propos

La Chaire Coo-innov (Coopétition et Ecosystème d'innovation) de l'Université de Montpellier a été créée en 2020. Elle regroupe une quinzaine d'enseignants-chercheurs et de doctorants appartenant à l'Université de Montpellier (Institut Montpellier Management) et à Montpellier Business School. Son objectif est de favoriser les échanges et la diffusion des connaissances entre les chercheurs, les managers et les étudiants sur la collaboration et la compétition dans les écosystèmes d'innovation.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site internet : <https://www.chairecooinnov.com/>



### Contact

**Camille Bildstein**

Chargée de projet

[camille.bildstein@umontpellier.fr](mailto:camille.bildstein@umontpellier.fr)

Tél : 04 34 43 21 27